

**TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>EME</sup> VOIE**

**SESSION 2008**

**ETUDE DE CAS**

**portant sur l'option choisie par le candidat  
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00

Coefficient : 5

**SPECIALITE : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE**

**OPTION : SECURITE DU TRAVAIL**

Vous êtes technicien hygiène et sécurité dans la commune de SAFETAN qui compte 500 000 habitants. A la suite d'un accident mortel d'un ouvrier d'une entreprise de couverture intervenant pour le compte de la collectivité, le directeur des bâtiments communaux vous confie la mise en place des plans de prévention concernant l'intervention des entreprises extérieures.

La direction des bâtiments communaux a en charge l'entretien des bâtiments et locaux municipaux tous corps d'état (plomberie, peinture, électricité, réparations diverses ...). Les 500 bâtiments accueillent l'ensemble des services municipaux (sport, administration, centre technique municipal, opéra ...).

150 agents travaillent dans cette direction et passent plus de 10 000 ordres de service par an auprès d'entreprises privées titulaires des marchés. La direction est composée de plusieurs « divisions » : division des musées, division scolaire, division des bâtiments administratifs, etc.

**Question 1 (8 points)**

Précisez le champ d'application du décret ainsi que les différentes étapes requises pour l'application des plans de prévention. Rappelez les principales obligations des chefs d'entreprises utilisatrices et extérieures pour chaque étape importante.

**Question 2 (6 points)**

Proposez au directeur des bâtiments communaux une démarche pour l'application de cette réglementation, sachant qu'au moins 8 000 ordres de service semblent relever des articles R.237 et suivants. Précisez les éventuelles répercussions sur le fonctionnement de la direction.

**Question 3 (6 points)**

Vous êtes sollicité pour participer à la rédaction des mesures de prévention relatives à une opération sur le toit d'une école. Sur la base des éléments ci-dessous, rédigez, sous forme de tableau, des mesures de prévention adaptées qui respecteront au mieux les principes généraux de prévention.

L'intervention consiste en la réparation de l'étanchéité (entreprise 1) qui se trouve en limite de la toiture terrasse (cf. schéma) ainsi qu'en la réparation d'une trappe de désenfumage située à proximité (entreprise 2). Pour des facilités d'organisation, ces interventions sont

programmées les mêmes jours durant les vacances scolaires par deux entreprises distinctes. Par ailleurs, ce même jour, une partie du personnel de l'école est présente pour l'exécution de tâches administratives.

L'accès au toit peut se faire via des escaliers internes. Pour l'application du revêtement bitumineux (TOITETANCHE ++), celui-ci doit être chauffé par une torchère à gaz et on estime qu'environ 150 kg de matière seront nécessaires.

Concernant l'exutoire de désenfumage, il va être procédé au changement du dôme plastique qui s'est complètement fissuré.

Les deux interventions simultanées sont prévues pour durer chacune deux jours et chaque entreprise a prévu d'envoyer deux salariés.

**Documents joints :**

**Document 1 :** Articles R. 237-1 à R. 237-28 relatifs à l'intervention des entreprises extérieures - Code du travail - 5 pages

**Document 2 :** « Circulaire DRT du 18 mars 1993 relative aux plans de prévention » (extrait) - 4 pages

**Document 3 :** « Schéma de principe de la zone d'intervention » - 1 page

**Document 4 :** « Etiquette de sécurité du produit TOITETANCHE ++ » - 1 page

Reproductions effectuées par le CIG Petite Couronne avec  
l'autorisation du CFC. Toute nouvelle reproduction interdite.

**Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 11 pages.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

*Les plans fournis sont à une échelle approximative*

**TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2008**

**Epreuve :**

**Etude de cas**

**SPECIALITE : PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE**

**Option : SECURITE DU TRAVAIL**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**Ce document comprend : un sujet de 2 pages, un dossier de 11 pages.**

- ↪ **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- ↪ **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- ↪ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**